

## **EXTRAIT DU** REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

M. André GERVAIS

M. Benoît BORDAT

M. Alain MILLOT

Nombre de membres en exercice: 82

Nombre de procurations: 16

Nombre de présents participants au vote : 53

Membres présents :

M. François REBSAMEN M. Pierre PRIBETICH M. Jean ESMONIN Mme Colette POPARD M. Rémi DETANG M. Jean-Patrick MASSON M. Patrick CHAPUIS M. Michel JULIEN Mme Marie-Françoise PETEL M. Gérard DUPIRE Mme Catherine HERVIEU M. Jean-Claude DOUHAIT M. Jean-Paul HESSE Mlle Badiaâ MASLOUHI

M. Yves BERTELOOT

M. Jean-Pierre SOUMIER

M. Patrick MOREAU

M. Didier MARTIN

M. Joël MEKHANTAR M. Christophe BERTHIER Mme Anne DILLENSEGER M. Georges MAGLICA Mme Nelly METGE Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE Mme Elisabeth BIOT Mme Marie-Josèphe DURNET-**ARCHEREY** M. Alain MARCHAND M. Mohammed IZIMER Mme Hélène ROY Mme Jacqueline GARRET-RICHARD Mme Joëlle LEMOUZY M. Jean-Yves PIAN

Mlle Stéphanie MODDE M. Alain LINGER M. Franck MELOTTE M. Louis LAURENT M. Michel ROTGER M. François NOWOTNY Mme Dominique BEGIN-CLAUDET M. Claude PICARD M. Pierre PETITJEAN M. Nicolas BOURNY M. Pierre-Olivier LEFEBVRE M. Gilles MATHEY M. Jean-Claude GIRARD Mme Françoise EHRE M. Patrick BAUDEMENT Mme Geneviève BILLAUT M. Michel BACHELARD M. Philippe BELLEVILLE.

## Membres absents:

M. José ALMEIDA M. Jean-François DODET M. François DESEILLE M. Jean-François GONDELLIER M. François-André ALLAERT M. Dominique GRIMPRET M. Mohamed BEKHTAOUI M. Roland PONSAA Mme Claude DARCIAUX M. Philippe GUYARD M. Rémi DELATTE M. Gilles TRAHARD Mme Noëlle CAMBILLARD

M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Elisabeth BIOT M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU Mlle Christine MARTIN pouvoir à M. Didier MARTIN Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE

M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

**OBJET: DEPLACEMENTS** 

Tramway - Marché de déplacement des réseaux Lot 8 : mise en oeuvre de canalisations pré isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM -Approbation de l'avenant

N°57 - 1/3

Vù le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° GD2008-05-15-01 en date du 15 Mai 2008 par laquelle le Conseil de la Communauté a validé le principe de réalisation de deux lignes de TCSP et décidé du lancement de la concertation préalable, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° GD2008-09-25-02 en date du 25 Septembre 2008 par laquelle le Conseil de la Communauté a approuvé le bilan de la concertation préalable et décidé de le mettre à disposition du public,

Vu la délibération n° GD2008-11-12-07 en date du 12 Novembre 2008 par laquelle le Conseil de la communauté a approuvé le projet de TCSP de type tramway fer et le tracé tels que présentés en conclusion du bilan de la concertation,

Dans le cadre des travaux des deux premières lignes de tramway, il est nécessaire de procéder au déplacement des réseaux de chaleur et gaz en conflits avec la plate-forme du futur tramway. Les travaux à exécuter se situent dans l'enceinte de l'Université de Bourgogne. Cette adaptation vise à rendre accessible les réseaux existants dans le cadre d'opérations d'exploitation ou d'entretien sous l'emprise immédiate de la plate-forme du tramway.

L'intervention sur les réseaux de chaleur et gaz comprennent les prestations suivantes :

- terrassements (sondages de reconnaissances, sciage de revêtement de voirie, déblaiement, réglage du fond de forme, remblaiement en graves non traités, grillage avertisseur);
- dans le cas de pose en tranchée : fourniture et pose de canalisations en acier pré-isolées de diamètres nominaux 150 mm et/ou 200 mm, dispositif de purge, dispositif de vidange, poste de détection d'humidité, vannes d'isolement pré-isolées pour piquages ;
- dans le cas de passage sous fourreau béton : fourniture et pose de fourreaux en béton armé, fourniture et pose de canalisations en acier pré-isolées de diamètres nominaux 150 mm et/ou 200 mm, dispositif de fixation des tubes par colliers de centrages en nombre suffisant, vannes d'isolement, dispositif de purge, dispositif de vidange, poste de détection d'humidité;
- dans le cas de passage en galerie existante : fourniture et pose de canalisations en acier traditionnel de diamètres nominaux 150 mm et/ou 200 mm (comprenant également la mise en œuvre de 2 couches de peinture antirouille, la fourniture et pose de calorifugeage en laine de roche, la finition en toile bitumineuse), passages de cloison, vannes d'isolement, dispositif de purge, dispositif de vidange, poste de détection d'humidité;
- remise en état (réfection de voiries enrobés, réfection trottoirs sablés, réfection de surfaces engazonnées).

La reprise du réseau gaz en conflit avec la plate-forme du tramway sur le territoire de l'Université de Bourgogne comprend notamment les prestations suivantes :

- terrassements (sondages de reconnaissances, sciage de revêtement de voirie, déblaiement, réglage du fond de forme, remblaiement en graves non traités, grillage avertisseur);
- fourniture et pose de canalisations en polyéthylène de diamètre nominal 110 mm;
- fourniture et pose de toutes pièces nécessaires ;
- fourniture et pose de coffret de branchement ;
- remise en état (réfection de voiries enrobés, réfection trottoirs sablés, réfection de surfaces engazonnées).

Le planning prévisionnel des travaux est programmé de juillet à novembre 2010 Le montant initial du marché pour le lot 8 est de 5 294 502,62 € H.T.

Le montant du marché doit donc être augmenté de 291 229,30 € H.T. soit une hausse du montant initial de 8,63 %.

Le nouveau montant du marché est porté à 5 585 731,92

Conformément au Code des Marchés Publics, un avenant (annexé à la demande) doit donc être établi avec la société INEO Réseaux Est afin de prendre en considération ces modifications.

GD2010-06-24 57 N°57 - 2/3

## Le Conseil,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- d'approuver l'avenant n°2 au marché 201010030FM0000000;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant pour le bon déroulement du marché.

Convocation envoyée le 18 juin 2010 Publié le 25 juin 2010 Déposé en Préfecture le Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président

COMPANIE LE PRÉSIDENT COMPANIE LE PRÉSIDENT COMPANIE LE PRÉSIDENT COMPANIE LE PRÈSIDENT COMPANIE LE PRÈSIDE LE PRÈSIDE LE PRÈSIDE LE PRÈSIDE

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

2 8 JUIN 2010

